

COMMUNE DE MOLLAU

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 janvier 2015

Sous la présidence de M. NICKLER Raymond, Maire

Nombre de Conseillers élus : 11

Nombre de Conseillers en exercice : 10

Nombre de Conseillers présents : 08 jusqu'à 21h20
09 à partir de 21h20

Mmes Sophie DI LENARDO, Laetitia HOLTZ, Claudine ARNOLD et Hélène VERBEECK

MM. Yves KLEIN (rejoignant la séance à 21h20), Daniel ISENSCHMID, Frédéric CAQUEL et Olivier ROMINGER

Absent excusé : Ludovic JOSYFYSZYN donnant procuration à Daniel ISENSCHMID

Assistait également à la séance Mme Katia ILTIS, Adjoint Administratif.

L'ordre du jour était le suivant :

- Désignation du secrétaire de séance
 - Approbation du PV du 12.12.2014
 - Renouvellement du contrat avec la SPA
 - Prix des loyers
 - Tarifs du Columbarium
 - Emprunt de 50 000 €
 - Acquisition d'un tracteur
 - Demande d'aide sociale
 - Travaux forestiers 2015
 - Coupes 2015
-

Avant d'ouvrir cette séance, M. le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de rajouter un point à l'ordre du jour : application d'un nouvel indice de prix du KW de chauffage.

Interrogé à ce sujet, le Conseil Municipal ne voit aucune objection à cette demande et accepte unanimement de rajouter ce point à l'ordre du jour.

N° 1 - Désignation du secrétaire de séance

Le Conseil désigne unanimement M. Olivier ROMINGER en qualité de secrétaire de séance.

N° 2 - Approbation du PV du 12.12.2014

Ce procès-verbal, dont copies conformes ont été adressées à tous les Conseillers, est approuvé à l'unanimité.

N° 3 - Renouvellement du contrat avec la SPA

Le contrat SPA étant arrivé à échéance, il convient d'en signer un nouveau pour l'année 2015.

En contrepartie des services rendus, la SPA percevra une indemnité de 0.75 €/habitant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

APPROUVE unanimement ledit contrat,

AUTORISE le Maire à signer le contrat avec la SPA

N° 4 - Prix des loyers

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE de ne pas appliquer d'augmentation en 2015.

FIXE les différents loyers à percevoir à compter du 1^{er} janvier 2015 comme suit :

✓ Logement 29 (Willy NUSSBAUM)	200 €/mois
✓ Logement 29 a (Martine NUCCELLI)	326 €/mois
✓ Logement 29 a1(Vacant)	486 €/mois
✓ Logement 29 b (Dominique MULLER)	422 €/mois
✓ Location Belacker	204 €/mois
✓ Jardin paysager GRETH	284 €/an (bail)

N° 5 - Tarifs du Columbarium

M. le Maire rappelle qu'un Columbarium a été créé en 2013 au cimetière communal. Le columbarium est constitué de 8 cases.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

FIXE la durée et le tarif suivant à compter du 1^{er} janvier 2015 :

1 case pour une durée de 15 ans	400 €
1 case pour une durée de 30 ans	700 €

N° 6 - Emprunt de 50 000 €

M. le Maire expose à l'assemblée qu'en vertu de la délégation que lui accorde le Conseil Municipal le 12 décembre 2014, il a souscrit un prêt auprès de la Caisse d'Epargne d'un montant de 50 000 € pour le renouvellement du tracteur communal dans les conditions préférentielles suivantes :

- ↻ Montant : 50 000 euros
- ↻ Durée : 3 ans (36 mois)
- ↻ Taux fixe : 1.07 %
- ↻ Périodicité des amortissements : trimestrielle et constante
- ↻ Périodicité des intérêts : trimestrielle
- ↻ Frais de dossier : 150

Les crédits nécessaires au remboursement de l'emprunt seront inscrits au budget primitif.

Le Conseil Municipal en prend acte.

N° 7 - Acquisition d'un tracteur

Ce point sera redébatu lors d'une prochaine séance.

N° 8 - Demande d'aide sociale

Le Maire informe le Conseil que l'Assistante Sociale du secteur l'a contacté en vue d'obtenir une aide financière pour une famille molloviennne dans le besoin. Cette aide consisterait à régler des frais périscolaires.

Interrogé à ce sujet et après en avoir délibéré, le Conseil,

DECIDE de participer à hauteur de 150 € aux frais périscolaires de cette famille. Le règlement sera directement effectué au créancier.

N° 9 - Travaux forestiers 2015

M. Yves KLEIN, 1^{er} Adjoint présente l'état de prévision des travaux 2015 à effectuer en forêt communale établi en date du 15 décembre 2014 par M. PILLAIN Charles, Technicien Supérieur de l'ONF.

Ce programme de travaux patrimoniaux, examiné en Commission, en présence des représentants de l'ONF, le 14 janvier dernier, se décompose ainsi :

- ↪ Travaux d'infrastructure : 4 350.00 € HT
- ↪ Travaux sylvicoles : 3 660.00 € HT
- ↪ Travaux de maintenance : 880.00 € HT
- ↪ Travaux d'exploitation : 1 100.00 € HT

Invité à se prononcer à ce sujet, le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** unanimement le programme de travaux patrimoniaux en forêt communale
- **AUTORISE** le Maire à signer ledit programme.

N° 10 - Coupes 2015

a) Etat de prévision des coupes 2015

M. Yves KLEIN, 1^{er} Adjoint, présente l'état d'assiette des coupes pour 2015 établi en date du 1^{er} décembre 2014 par M. PILLAIN Charles, Technicien Supérieur de l'ONF.

Cet état prévisionnel 2015, examiné en Commission, en présence des représentants de l'ONF, le 14 janvier dernier, prévoit :

- ↪ un volume total de coupe de 2 102 m³
- ↪ un coût total de débardage de 23 840 € HT

- ↪ un coût de main d'œuvre (hors maîtrise d'œuvre) de 50 490 € HT
- ↪ une recette nette prévisionnelle (hors maîtrise d'œuvre) de 40 397 € HT
- ↪ Un report de la plle 2 : 530 m³ et 35 m³ de BIL et vieux chablis plle 20 bas en mécanisé ou semi mécanisé

Le Conseil Municipal, interrogé à ce sujet,

- **APPROUVE** unanimement cet état de prévision des coupes 2015.
- **AUTORISE** le Maire à signer l'état en question.

b) Etat d'assiette des coupes 2016

Le Maire présente l'état d'assiette des coupes pour 2016 établi en date du 11 décembre 2014 par M. PILLAIN Charles, Technicien Supérieur de l'ONF.

Cet état prévisionnel 2016, examiné en Commission, en présence des représentants de l'ONF, le 14 janvier dernier, prévoit :

- ↪ Plusieurs coupes amélioration, irrégulier en parcelles 23, 10c, 2, 5, 8, et 6 pour une surface totale à parcourir de 68.01 ares.

Le Conseil Municipal, interrogé à ce sujet,

APPROUVE unanimement l'état d'assiette des coupes pour 2016.

N° 11 - Application d'un nouvel indice de prix du KW de chauffage

Le Maire rappelle à l'Assemblée les différents éléments entrant dans la formule de calcul du KW de chauffage communal au bois puis communique les derniers indices de référence, compte tenu de la baisse importante du prix du fuel.

Ouï les explications de M. le Maire, le Conseil Municipal,

DECIDE unanimement de baisser le prix du KW de chauffage communal à 0.11 €/KW à compter du 01.01.2015.

Cette délibération annule et rapporte la délibération du 21.11.2014.

DIVERS ET COMMUNICATIONS

- Remerciements

- ✓ Le Maire donne lecture d'une carte de vœux de la part de Francis et Monique SCHIRCK
- ✓ Le Maire donne lecture d'une carte de remerciements de Mme Alice SANNER à l'occasion de ses 80 ans.
- ✓ Le Maire donne lecture d'une carte de remerciements de Mme et M. Albert WILLIG pour le présent de la Fête des Anciens
- ✓ Le Maire donne lecture d'une lettre de remerciements de l'Amicale du Don du Sang pour la subvention versée en 2014.

- Démolition de la maison sise au 34 rue principale

Le Maire informe que la déconstruction de la maison du 34 rue principale débutera semaine 4 et sera effectuée par l'Entreprise KRAGEN.
Nous avons également réceptionné un devis d'un montant de 3 123.09 € TTC de ERDF pour la dépose du potelet électrique.

- Situation financière fin 2014

Le Maire fait un point sur la situation financière de fin 2014.

- Demande de bois pour bûcher

Le Maire communique à l'Assemblée, que les conscrits de la Commune, ont sollicité l'attribution de bois nécessaire à la construction du bûcher 2015.

La crémation de ce bûcher est prévue le 28.06.2014.

Interrogé à ce sujet, le Conseil Municipal,

- ✓ accorde le bois nécessaire à la construction du bûcher 2014 de MOLLAU.
- ✓ accepte de prendre en charge les frais de débardage du bois nécessaire à cette construction.

- Demande de lot pour l'AOS

Le Maire donne lecture d'un courrier de Mme VISIELOFF, Présidente de l'AOS (Association des Œuvres Scolaires). Elle sollicite la Commune pour une corde de bois comme lot pour le traditionnel loto qui aura lieu le 28 mars 2015. La dernière demande de l'AOS datant de 2010, le Conseil donne un avis favorable.

- Courrier M. KAJDAS

Le Maire donne lecture d'un courrier de M. KAJDAS. Il demande la coupe d'arbres situés sur terrain communal à proximité de son habitation.

- Courrier Mme Weil

Le Maire donne lecture d'un courrier de remerciements de Mme Weil pour la location de la salle des jeunes.

- Prochain Conseil Municipal : 30/01/2015

Clôture de la séance à 23h00.